

Le fonctionnement du système informatique COHPHRA

Les fiches de saisie

Le système d'information COHPHRA est constitué de plusieurs fiches de saisie :

- Offre
- Demande
- Admission
- Sortie

La **fiche Offre** est remplie par le Responsable Opérationnel Départemental « ROD » (la Fnars Rhône-Alpes pour les CHRS de son réseau) et les trois autres fiches directement par les structures.

A partir de la **fiche Demande**, ce sont les structures qui remplissent les données sur le site COHPHRA : <http://cohphra-prod.extramun.com/cohphra>

La saisie est effectuée par un référent au sein de la structure qui enregistre les « fiches papier » (téléchargeable sur le site) qui ont été remplies au « cas par cas » lors de l'entretien (physique ou téléphonique) par les travailleurs sociaux.

La fiche demande peut aussi être créée *a posteriori* par la structure effectuant uniquement l'admission (si la demande a été exprimée sur un lieu d'orientation et qu'elle n'a pas encore été enregistrée).

Deux cas de figure :

- 1 la fiche est créée par la structure ou l'instance qui reçoit la demande d'hébergement auquel cas la saisie se fait à partir du site directement en cliquant sur « créer une nouvelle demande »
- 2 la fiche est créée par une structure d'hébergement qui gère seulement l'admission et qui doit aussi créer une nouvelle demande.

Les **fiches Admission et Sortie** sont saisies au sein de la même structure. Si la personne hébergée change de structure, son changement est enregistré comme une sortie.

Les données recueillies permettent ensuite de produire des statistiques portant sur l'offre et la demande d'hébergement et d'effectuer divers croisements.

L'extraction des données

Les extractions de données (sur des tableaux Excel) peuvent être faites par les structures sur les données qu'elles auront saisies. Elles peuvent choisir d'extraire des statistiques totalement ou en choisissant un type d'hébergement et/ou une période.

Elles peuvent ainsi mesurer différentes données en fonction de la typologie du public accueilli, de la durée de séjour, des sorties des ménages vers du logement, de l'hébergement, de la composition familiale, ...

Ces données permettent ainsi à la structure de mieux définir son activité et doivent permettre à terme de réaliser le rapport d'activité des structures sur un modèle harmonisé et répondre aux différentes demandes de la DDASS concernant l'accueil et l'hébergement.